

Documents de l'asile d'indigents de Saint John

Contenu des documents

Transcription des registres

Procédures générales

En-têtes de champs
Noms de lieux
Noms de personnes
États récapitulatifs
« Entrée biffée »
« Texte de l'entrée »
Crochets []
Guillemets de répétition "

Information spécifique sur les champs

Date d'admission
Admis par
Nom de famille
Prénoms
Âge
Situation
Date de débarquement
Lieu de débarquement
Religion
Paroisse
Durée de séjour
Navire
Type de navire
Capitaine

Décès ou congé

Date de décès ou de congé

Remarques

Lieu d'origine

Naissance

Référence

Page

Contenu des documents

Les documents de bon nombre d'institutions font mieux comprendre les défis qu'a dû affronter le Nouveau-Brunswick, en particulier les villes portuaires, pendant les vagues d'immigration que la province a connues au XIX^e siècle. Il y a des traits communs qui se dégagent de ces documents et décrivent de façon frappante la situation des immigrants. Ces liens sont dus en grande partie au déplacement des gens d'un établissement à l'autre et à l'évolution des responsabilités de l'asile d'indigents de la ville et du comté de Saint John¹ à mesure que d'autres institutions ont été établies ou fermées pour faire face à des aspects spécifiques du défi de l'immigration.

Ces documents comprennent les registres d'admission de l'asile d'indigents et de pauvres de la ville et du comté de Saint John, ainsi que les registres d'admission de l'infirmerie des immigrants et de l'orphelinat pour immigrants de Saint John, tous deux fondés pour accueillir le trop-plein causé à l'asile d'indigents par l'arrivée massive de pauvres pendant la grande famine des années 1840. Bien que les registres de chacun de ces établissements constituent des sources inestimables pour la recherche généalogique et biographique, ceux qui ont tenu les registres originaux n'avaient pas l'intention de perpétuer des renseignements historiques, mais plutôt de gérer le processus d'aide aux immigrants et de justifier l'escalade des dépenses auprès de la population et de l'administration locale, qui étaient de plus en plus indignées par le fardeau qui retombait sur elles. La préoccupation prédominante du teneur des registres de l'asile des pauvres était d'établir l'admissibilité de chaque personne admise et de montrer exactement qui était responsable de l'entretien de cette personne². Les plus anciens registres de l'asile d'indigents ont un contenu plutôt variable, mais au début des années 1850 — alors que l'infirmerie des immigrants et l'orphelinat n'existent plus —, un système uniformisé de tenue des dossiers est en place. Les noms des personnes admises à l'asile d'indigents sont inscrits par ordre chronologique dans l'une des trois sections (celle des hommes adultes, celle des femmes adultes et celle des enfants) dans un registre annuel des pensionnaires. Le 1^{er} janvier de chaque année, les noms des personnes qui résidaient dans l'établissement au 31 décembre de l'année précédente étaient simplement transférés dans un nouveau compte. Si par exemple une personne admise le 2 mars 1866 a résidé dans l'établissement jusqu'au 23 juin 1868, les registres d'admission contiennent trois entrées distinctes pour cette personne, soit une pour chacune des années 1866, 1867 et 1868. Pour à peu près chaque personne admise après le 1^{er} janvier 1851, et pour la majorité de celles admises avant cette date, les détails

¹ La graphie de Saint John (ou St. John) a changé avec le temps. La norme qui a été reconnue le plus longtemps a été d'écrire St. John pour le comté et Saint John pour la ville.

² L'ordre de gouvernement ou l'instance administrative responsable des frais occasionnés par l'admission de quelqu'un à l'asile d'indigents dépendait de son lieu de résidence précédent.

étaient généralement inscrits dans les catégories suivantes : date d'admission [Date of Admission], nom [Name], âge [Age], religion, lieu de naissance [Place of Birth], situation (ou raison de l'admission) [Condition (or Reason for Admittance)], paroisse de résidence (au moment de l'admission) [Parish of Residence (at the time of admission)], date de congé (et raison du congé) [Date of Discharge (and reason for discharge)] et remarques (y compris la durée exacte du séjour) [Comments (including exact duration of stay)]. Pour de plus amples renseignements sur ces champs et les autres qui ont été inclus dans la base de données ainsi que sur les méthodes de transcription adoptées, voir « Procédures générales » [General Procedures] et « Information spécifique sur les champs » [Field specific information].

Transcription des registres

Les données ont été compilées sous forme de 33 908 entrées comprenant 25 champs. On a tenté par tous les moyens d'inclure toute l'information fournie dans les originaux et de la transcrire telle qu'elle s'y trouve. Toutefois, pour améliorer l'accès à l'information extrêmement diverse et considérable contenue dans ces registres, le format de certains éléments de contenu a été uniformisé. Par exemple, les graphies multiples du nom d'un navire ont été changées et l'épellation correcte adoptée pour que les recherches donnent aux utilisateurs les résultats les plus exacts et les plus complets.

Les utilisateurs peuvent comparer les données transcrites au balayage de la page originale. Les mesures prises pour transcrire les données et rehausser l'utilité des fonctions de recherche sont décrites ci-dessous.

Procédures générales

En-têtes de champs Les en-têtes de colonnes, inscrites horizontalement au haut des volumes originaux, étaient souvent variables selon l'année ou le volume du registre, mais les colonnes continuaient de contenir la même information. Aux fins de la base de données, il fallait choisir une désignation de champ constante pour chaque colonne, quelle que soit l'année. On a donc choisi les noms des champs dans la base de données de manière à décrire le mieux possible le contenu enregistré, en tenant compte des en-têtes multiples utilisés pour chaque champ dans les originaux.

Certains champs ont aussi été adaptés à partir du format original. Par exemple, les champs « Décès » et « Congé » occupent des colonnes séparées dans l'original, mais dans la base de données, ils ont été inscrits dans une seule colonne intitulée « Décès ou congé ». Pour de plus amples

renseignements sur l'adaptation des champs, consulter ci-dessous la section « Information spécifique sur les champs ».

Noms de lieux

Les différences causées par une écriture négligée, illisible et au son ont été maintenues. Les graphies, les variations de noms de lieux et les entrées inexactes ont été maintenues, à une exception près, celle des lieux de débarquement (voir « Information spécifique sur les champs »).

Noms de personnes

Beaucoup de personnes admises dans l'établissement pendant ses premières décennies d'existence étaient analphabètes ou presque, et le niveau d'alphabétisation de ceux qui enregistraient l'information était à peine plus élevé. Beaucoup parlaient l'irlandais et n'avaient qu'une connaissance élémentaire de l'anglais ou le parlaient avec un accent très notable qui les rendaient à peu près impossibles à comprendre pour le teneur des registres de l'asile des pauvres. Ces facteurs expliquent en partie les variations d'orthographe qu'on remarque très souvent dans les dossiers de l'asile des pauvres. Même dans les cas où un certain pensionnaire est clairement identifié, on trouve souvent des incohérences dans la manière dont les gens figurent dans les registres au cours d'une longue période. Par exemple, une pensionnaire inscrite lors de son admission sous le nom de Mary Ann Murphy pourrait figurer dans des entrées ultérieures comme Mary Murphy, May Murphy, Mamie Murphy ou même Ann ou Annie Murphy. Dans un grand nombre de cas, des enfants nés de mères célibataires à l'asile d'indigents étaient inscrits avec un nom de famille différent de celui de leurs mères. Dans de tels cas, l'identité du père avait été divulguée ou reconnue, parfois par effet de la loi par suite d'une accusation de « bâtardise » [bastardry], et dans certains cas par la mère, pour imposer au père la responsabilité de l'entretien de l'enfant. Un examen approfondi des registres financiers de l'asile des pauvres révèle souvent le prénom du père dans ces cas, ainsi que le montant exact du soutien payé.

Il y a des répétitions causées par la réadmission de personnes, le report de personnes dans le registre à la fin d'une année (parce qu'elles continuent leur séjour à l'asile d'indigents) ou le fait que des gens sont inscrits dans plusieurs des établissements couverts par la base de données.

Dans les registres originaux, le nom de famille et le prénom ont été inscrits dans le même champ, sous la forme « Prénom, nom de famille »

[First name, Last name]. Ce champ a été divisé en deux, celui du prénom et celui du nom de famille, pour améliorer la fonctionnalité de la base de données pour les utilisateurs.

Titres et descripteurs: Les mentions M. [Mr], M^{me} [Mrs], fils [Jr], veuve [Widow], etc., sont inscrites entre parenthèses dans le champ du prénom. Exemple : McDevitt, Martha (M^{me}). Dans les cas où un titre est inscrit sans prénom, il prend la place du prénom. (Exemple : McDevitt, M^{me}.)

États récapitulatifs

Les registres de l'asile d'indigents indiquent séparément pour chaque année les pensionnaires qui sont des hommes, des femmes ou des enfants. À la fin des registres des hommes, des femmes et des enfants pour chaque année, les teneurs des registres de l'asile d'indigents ont compilé des renseignements statistiques concernant les pensionnaires de l'établissement. Aujourd'hui, ces totaux donnent un aperçu utile de la composition de la population de l'asile d'indigents au fil des années. Les renseignements inscrits comprennent souvent le nombre d'hommes et de femmes adultes parmi les pensionnaires et le nombre d'enfants qui sont demeurés pensionnaires de l'établissement depuis l'année précédente et d'enfants qui y ont été nouvellement admis chaque année. Les registres indiquent les naissances et considèrent les nouveau-nés comme des immigrants. Dans chaque sous-groupe, le nombre de pensionnaires atteints du choléra et d'autres maladies a été inscrit, de même que l'endroit du Nouveau-Brunswick dont ils étaient originaires. Les balayages et les transcriptions des originaux peuvent être affichés indépendamment grâce au lien « Totaux » [Aggregates]. Ces états récapitulatifs n'ont pas été inscrits de façon uniformisée et ont été transcrits comme ils figurent dans l'original.

« Entrée biffée »

Cette mention indique que l'entrée a été biffée en tout ou en partie dans l'original. De telles entrées ont été inscrites quand même dans la base de données, mais si l'une de ces entrées se rapporte à votre recherche, vous voudrez peut-être consulter le balayage de l'original pour déterminer quelles portions de cette entrée ont été biffées.

« Texte de l'entrée »

Cet énoncé figure dans le champ des notes des entrées qui contiennent des aberrations comparativement à la colonne où l'information était habituellement inscrite. Dans ces cas, nous avons transféré les données dans les champs corrects ou plus appropriés afin d'améliorer les résultats

des recherches et l'accessibilité de l'information. De telles entrées sont suivies de l'entrée telle qu'elle figure dans l'original. Là encore, les utilisateurs peuvent consulter le balayage de l'original aux fins de comparaison.

Crochets []

L'emploi des crochets signale du texte illisible, l'interprétation des transpositeurs ou leurs notes additionnelles. Cela se passe habituellement d'explications, mais comme toujours, on peut consulter l'original.

Guillemets de répétition ("")

L'emploi d'abréviations, de guillemets de répétition ou de la mention « Do » pour indiquer un terme qui se répète était courante dans les registres originaux. En conséquence, dans les entrées dont des champs contiennent des guillemets de répétition ou la mention « Do », ceux-ci ont été remplacés par l'information appropriée.

Information spécifique sur les champs

Date d'admission

Indique la date à laquelle la personne a été admise à l'asile d'indigents, inscrite sous la forme AAAA.MM.JJ.

Les noms des personnes admises à l'asile d'indigents étaient inscrits selon l'ordre chronologique de leur admission. Comme il est indiqué plus haut, les noms inscrits au 1^{er} janvier de chaque année sont ceux des personnes qui restaient au 31 décembre de l'année précédente. Le premier nom inscrit dans chacune des trois sections (hommes adultes, femmes adultes, enfants) au 1^{er} janvier de chaque année était le nom de la personne de sa catégorie qui avait résidé le plus longtemps à l'asile d'indigents. Les noms des enfants nés dans l'établissement étaient inscrits dans la section des enfants du compte rendu annuel pour l'année de leur naissance, à la date exacte de leur naissance.

Admis par

Désigne la personne responsable de l'admission de chaque personne à l'asile d'indigents, généralement un commissaire. La transcription de la majorité des entrées donne la forme abrégée du nom de la personne responsable, de la même façon qu'elle figure dans l'original.

Nom de famille

On y trouve généralement le nom de famille de la personne. Toutefois, on y trouve parfois la mention « Inconnu » [Unknown]. Aucune tentative n'a été faite pour corriger les divergences de l'original causées par des erreurs humaines, une écriture illisible ou une orthographe au son.

Prénoms

On y trouve généralement le prénom de la personne. Toutefois, on y trouve parfois la mention « Inconnu » [Unknown]. Aucune tentative n'a été faite pour corriger les divergences de l'original causées par des erreurs humaines, une écriture illisible ou une orthographe au son.

Âge

Indique l'âge de la personne admise. L'âge inscrit à l'admission de tout pensionnaire est celui qui était déclaré par la personne. Il est très peu probable que les gens aient été obligés de faire la preuve de leur âge, et dans bien des cas, la personne elle-même ne connaissait pas son âge exact. Puisque la vieillesse, et les infirmités qui s'ensuivaient, étaient acceptées comme critère d'admission à l'asile d'indigents, il est probable que les gens, au moins dans certains cas, aient intentionnellement exagéré leur âge afin d'accroître leur admissibilité. Dans les registres, les chercheurs ne trouvent pas nécessairement que les gens vieillissent à raison d'un an par année de résidence.

Les registres originaux comprenaient un seul champ dans lequel l'âge était inscrit sous diverses formes, y compris en années, en mois, en jours et en semaines, et était souvent exprimé en fractions, par exemple 6/12 pour dire 6 mois. Ce champ a donc été divisé en « âge en années » [Age in Years], « âge en mois » [Age in Months] et « âge en jours » [Age in Days] pour mieux se rapprocher de la manière dont l'information a été inscrite dans l'original et pour améliorer les résultats de recherche.

Si l'âge est exprimé en semaines, il a été converti en jours, ou en mois si le nombre était assez grand. Également, si le nombre est assez grand, les jours ont été convertis en mois et les fractions en jours.

Situation

Ce champ contient des remarques sur la condition, l'état de santé ou la situation des personnes à leur arrivée. Les entrées englobent des affections physiques comme la fièvre [fever], la variole [smallpox] et la dysenterie [dysentery], ou une étiquette socioéconomique indiquant que la personne est « dépourvue » [destitute]. Alors que certaines entrées sont courantes, d'autres apparaissent moins fréquemment et varient grandement.

Parmi les hommes adultes admis à l'asile d'indigents, les « situations » ou raisons d'admission les plus couramment inscrites sont divers genres de maladie et d'incapacité physique. Parmi les femmes et les enfants, la situation la plus souvent mentionnée est la pauvreté, causée dans la

plupart des cas par la perte de l'homme qui était le principal soutien de famille, par suite de décès, de blessure ou d'abandon. Seuls ceux qui étaient considérés comme des « pauvres méritants » [deserving poor] étaient admis à l'asile d'indigents; tout homme physiquement valide était absolument exclu de cette catégorie.

Souvent, les renseignements inclus dans ce champ de l'original ne décrivaient pas la situation comme telle, mais consistaient en des notes inscrites par le teneur du registre. De tels renseignements ont été transférés au champ des commentaires. Il s'agit notamment de renseignements concernant les accouchements et les naissances.

Beaucoup d'entrées du champ « Situation » se répètent; les mêmes termes y reviennent à maintes reprises, souvent dans un ordre différent, avec une orthographe différente ou des abréviations diverses. L'orthographe et la présentation de ces entrées ont donc été uniformisées afin d'améliorer les résultats des recherches.

Beaucoup de ces entrées contiennent des renseignements de nature délicate et utilisent parfois des termes de l'époque, qui seraient aujourd'hui considérées comme des expressions de préjugés et de partialité, comme « idiot » [idiot], « paresseux » [lazy], « ivrogne » [drunk], etc. Quand on examine ces données, on doit tenir compte des attitudes et des perceptions de l'époque, ainsi que de la situation socioéconomique des personnes inscrites aux registres et de la personne et de l'établissement qui tenaient ces registres.

Date de débarquement Indique la date d'arrivée de la personne à l'endroit mentionné comme « lieu de débarquement ». Cette date est inscrite sous la forme AAAA-MM-JJ.

Lieu de débarquement Indique le lieu d'arrivée du navire à bord duquel la personne a fait la traversée. Les variations orthographiques ne sont pas maintenues, mais la graphie correcte a été inscrite dans la base de données, pour que les utilisateurs puissent trouver facilement tous les résultats pour un endroit.

Religion Ce champ indique la confession religieuse de la personne admise. Le motif le plus évident et le plus anodin d'indiquer la confession religieuse des personnes admises était de déterminer les besoins pastoraux de l'établissement. Pendant une grande partie du XIX^e siècle, beaucoup de

résidents protestants de Saint John nés au Nouveau-Brunswick considéraient les immigrants irlandais catholiques pauvres et leurs personnes à charge comme des intrus et étaient amèrement contrariés par le fardeau imposé à la fiscalité locale par leur entretien dans des établissements tels que l'asile d'indigents de comté. La prédominance de cette attitude, ajoutée à la crainte grandissante des dirigeants catholiques que des établissements de bienfaisance à financement public tels que l'asile d'indigents et de pauvres du comté de Saint John ne constituent une menace pour la foi des catholiques ont finalement amené la fondation à Saint John de l'orphelinat catholique St. Vincent's, puis de l'école de métiers St. Patrick's et, en 1888, de l'hôpital et foyer pour personnes âgées Mater Misericordiae.

Des formes abrégées figurent dans les originaux, mais elles sont inscrites au long dans la base de données.

On trouve « Catholique » [Catholic] et « C » dans les originaux, mais on a inscrit « Catholique » dans la base de données.

On trouve des entrées « Mahométan » [Mohammedan] et d'autres qui ont une orthographe semblable. Elles désignent les personnes qui professaient l'islam ou étaient d'origine islamique.

Paroisse

En général, ce champ indique la paroisse civile où la personne habitait avant d'être admise à l'asile d'indigents. L'information de ce champ ne se limite pas strictement aux paroisses. On trouve aussi des entrées comme « Portland Almhouse », « Portland Alms », « St. John County Almshouse », « St. John Co. Almshouse », « City Infirmary », « Yorke », « Yorke Point », etc. Il est quasi certain que le renseignement le plus exact inscrit pour chaque pensionnaire était sa paroisse de résidence au moment de son admission. La raison en est que chaque paroisse était responsable de l'entretien de ses pauvres et que, de temps à autre, les responsables de l'asile d'indigents étaient tenus de justifier les frais imposés à une paroisse en faisant la preuve du nombre de « pauvres de la paroisse » qui résident dans l'établissement et du nombre de jours passés par chacun dans l'établissement (voir « Durée de séjour »).

Durée de séjour

Indique généralement le nombre de jours passés par quelqu'un à l'asile d'indigents.

Navire Indique le nom du navire à bord duquel la personne est arrivée. Ce champ ne se trouve pas dans tous les originaux. Le nom du navire était souvent inscrit dans le champ des notes, et les transpositeurs l'ont transféré au champ « Navire » pour améliorer l'accès à l'information contenue dans les entrées.

Les noms des navires ont été uniformisés afin de dresser une liste des navires qui ont été inscrits. En conséquence, les erreurs d'orthographe et les incohérences ne sont pas maintenues dans ce champ.

Type de navire Ce champ n'existe pas dans les registres originaux. Les données ont plutôt été recueillies dans les champs « Navire » ou « Remarques », où ce renseignement était parfois indiqué. Elles ont été compilées afin de présenter les données de l'original de façon plus accessible.

Capitaine Ce champ n'existe pas dans les registres originaux. Pourtant, cette donnée se trouvait souvent dans d'autres champs de l'original, tels que « Navire » ou « Remarques ». Les données compilées indiquent le nom du capitaine du navire à bord duquel la personne est arrivée.

Décès ou congé Indique généralement si la personne a reçu son congé de l'asile d'indigents ou si elle est décédée. L'original comprenait deux champs, « Décès » et « Congé », qui ont été joints parce qu'une personne était inscrite seulement dans l'une de ces colonnes. D'autres entrées qu'on trouve ici sont « dans l'établissement » [in house], « rayé de la liste d'imm. » [left off E list], « liste d'immigration » [emigration list], « rayé de la liste » [off emgt list], « transfert » [transfer], « transféré » [transferred], « transféré au registre » [transferred to record book], etc.

Date de décès ou de congé Indique la date où la personne est décédée, a reçu son congé, etc., inscrite sous la forme AAAA.MM.JJ.

Dans le cas des nombreuses personnes décédées à l'asile d'indigents, la date de décès et, dans bien des cas, le lieu de sépulture ont été bien indiqués. Pour le reste, sauf pour les renseignements assez détaillés qui sont inscrits au sujet du « placement » des enfants comme domestiques, on trouve, en plus de la date de leur départ de l'asile d'indigents, peu de remarques additionnelles sur les circonstances individuelles.

Remarques

En général, ce champ indique des renseignements personnels ou donne des détails sur des incidents, l'emploi, le statut, l'endroit où les gens sont allés après leur congé, etc. Le contenu de ce champ est extrêmement diversifié.

Il faut remarquer qu'aux fins de la base de données en ligne, ce champ contient aussi des renseignements qui figuraient dans d'autres colonnes de l'original. Ces renseignements ont été transférés parce qu'ils ne concordaient pas avec la raison d'être de la colonne originale et que leur transfert aiderait les utilisateurs dans leur recherche. Exemple : les renseignements sur les accouchements et les naissances étaient souvent inscrits dans le champ « Situation »; ils ont été transférés au champ « Remarques » [Notes].

À l'occasion, un chercheur pourra être choqué de trouver dans la colonne des remarques au nom de son ancêtre le mot « idiot » ou « inutile » [« useless »], ou ravi de découvrir une remarque concernant un degré de parenté entre la personne et un autre pensionnaire.

Lieu d'origine

Ce champ indique la grande région de naissance. Il n'existe pas dans l'original, car le champ original intitulé « Lieu de naissance », pour nos fins, a été divisé en deux champs, « Lieu d'origine » et « Naissance », pour tenir compte du cas où deux endroits étaient indiqués, dont l'un était un lieu plus vaste comme un comté ou un pays et l'autre était un lieu plus spécifique de ce premier endroit. Dans le cas où un lieu plus vaste et un lieu spécifique sont indiqués, ce champ comprend le plus grand des deux.

Naissance

Ce champ a pour but d'indiquer le lieu de naissance ou d'origine. Dans les cas où un seul endroit est indiqué, il est inscrit à ce champ. Dans les cas où un lieu plus vaste et un lieu spécifique sont indiqués, l'endroit plus spécifique est inscrit ici.

D'ordinaire, pour chaque personne admise à l'asile d'indigents, le comté de naissance est indiqué, que ce soit au Nouveau-Brunswick, en Angleterre, en Irlande ou ailleurs. Le fait que de tels détails ont été inscrits manifeste la préoccupation primordiale des dirigeants de l'asile d'indigents, qui consistait à déterminer la responsabilité financière de l'entretien des pauvres. Dans le cas où la résidence légale était incertaine,

le lieu de naissance pouvait être invoqué comme facteur déterminant (particulièrement si la personne était née au Nouveau-Brunswick).

Référence

Indique la référence archivistique de chaque registre dans les collections des Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.

Page

Indique le numéro du coin de page en haut à gauche de l'original. Dans certains registres, les pages en regard étaient numérotées individuellement; dans d'autres, elles portaient le même numéro de page. En conséquence, à des fins d'uniformité, le numéro du coin de page en haut à gauche de ces pages en regard est utilisé comme référence dans tous les cas.